



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **9 septembre 2008**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur les projets de Résolutions numéros 2008-08-297 et 2008-08-298 intitulés :

- 2008-08-297 : Premier projet de résolution : Autorisation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé au 419, chemin Duhamel (lot 1 721 788)
- 2008-08-298 : Premier projet de résolution : Autorisation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé au 44, chemin Duhamel (lot 1574 528)

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Madame la greffière Nicole Drouin et monsieur Richard Dubois, directeur de l'aménagement du territoire

Le premier projet de Résolution numéro 2008-08-297 a été adoptée le 12 août 2008. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 18 août 2008 et publié le 23 août 2008.

Le premier projet de Résolution numéro 2008-08-298 a été adoptée le 12 août 2008. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 18 août 2008 et publié le 23 août 2008.

Le 9 septembre 2008, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

20 personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué les projets de résolutions, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que toute résolution contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée à 19 h 25.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 septembre 2008**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- | | |
|-------------|--|
| 2008-09-303 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2008</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2008.</p> |
| 2008-09-304 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2008</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 août 2008, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2008-09-305 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2008</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 août 2008.</p> |
| 2008-09-306 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> |



Ville de **PINCOURT**

- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2008 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2008-09).
- 2008-09-307 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2008 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2008-09).
- 2008-09-308 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2008 conformément au Règlement numéro 716.
- 2008-09-309 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2008 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-09-310 **SUJET: APPROBATION DU BUDGET 2008 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le budget 2008 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 17 juin 2008.
- Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 18 554 \$.
- 2008-09-311 **SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 500 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER LA RÉPARATION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SOUS-MARIN DE LA PISCINE MUNICIPALE**
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'affectation d'un montant de 3 500 \$ du surplus accumulé non réservé pour financer la réparation du système d'éclairage sous-marin de la piscine municipale.
- Que cette dépense soit imputée au poste 02-740-10-531.
- 2008-09-312 **SUJET: TRANSPORT SOLEIL / MODIFICATION DE LA QUOTE-PART 2008 DE LA VILLE DE PINCOURT**
- Suite au nouveau calcul de partage des quotes-parts 2008 que le conseil d'administration de Transport Soleil a adopté lors de la séance tenue le 4 juin dernier, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement de la facture supplémentaire pour notre quote-part 2008 au montant de 1 798 \$ pour une contribution totale de 15 856 \$.
- Que cette dépense soit imputée au poste 02-370-00-923.
- 2008-09-313 **SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens :

- (aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 17 juin 2008

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2008-09-314

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
LE 18 NOVEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes et la politique administrative concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville numéro POL-ADM-TRE-1999-02-01.2, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2006 et antérieures et/ou des droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2007. Seront soustraites de ladite vente pour non paiement de taxes les créances en souffrance de 2006 et 2007 ayant un solde de moins de 100 \$.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 18 novembre 2008, à 11 heures.**

2008-09-315

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE
PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEU-
BLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR
LE 18 NOVEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De nommer madame Céline Bussières, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Nathalie Boisvert, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 18 novembre 2008, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

2008-09-316

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-4 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 509-4, d'adopter le Règlement numéro 509-4 - Règlement concernant l'augmentation du Fonds de roulement.

2008-09-317

SUJET: SECOND PROJET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-08-297 – AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 419, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 721 788)

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 29 juillet 2008;

Considérant qu'un premier projet de résolution a été adopté le 12 août 2008, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant l'occupation d'un centre de services pour personnes atteintes de cancer dans le bâtiment situé au 419, chemin Duhamel (lot 1 721 788).

2008-09-318

SUJET: SECOND PROJET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-08-298 – AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 44, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 574 528)



Ville de **PINCOURT**

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 29 juillet 2008;

Considérant qu'un premier projet de résolution a été adopté le 12 août 2008, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant l'aménagement de trois logements distincts dans le bâtiment situé au 44, chemin Duhamel, lot 1 574 528.

Cette approbation est toutefois conditionnelle à ce que les propriétaires déposent un certificat signé par un architecte professionnel qui atteste que le bâtiment est conforme aux normes en vigueur pour l'usage proposé.

2008-09-319

SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES TECHNIQUES – DIVISION ENTRETIEN – D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET REGARDS POUR L'ANNÉE 2008

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de la Division entretien des Services techniques de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des conduites d'égouts et regards pour l'année 2008.

2008-09-320

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS - SEPTEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif suivant :

A) ALI EXCAVATION INC.

Pour le projet TEC-08-020b, la somme de 839 408,33 \$ représentant le paiement du décompte progressif n^o 1 pour les travaux de réfection de l'avenue Lussier, de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-527.

2008-09-321

Amendée par
résolution #
2008-10-353

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES POUR LES ANNÉES 2009, 2010, 2011, 2012 ET 2013

Considérant l'analyse des soumissions préparée par monsieur Hans-Gabriel Christoph, ing., directeur des Services techniques suivant l'appel d'offres commun effectué par les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant l'appel d'offres TEC-08-030 pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Les Entreprises Sanitaires F.A. Ltée", aux taux unitaires par unité desservie de :

- 145,62 \$, taxes en sus, pour l'année 2009
- 148,30 \$, taxes en sus, pour l'année 2010
- 151,01 \$, taxes en sus, pour l'année 2011
- 153,76 \$, taxes en sus, pour l'année 2012
- 156,54 \$, taxes en sus, pour l'année 2013

Le taux unitaire sera ajusté annuellement à partir de la 2^e année du contrat conformément aux clauses du cahier des charges générales du devis et de la soumission reçue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-491.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville la convention de services pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

2008-09-322

SUJET: NON PARTICIPATION AU SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DE 2009 À 2013

Considérant que, suivant l'entente intermunicipale du 29 août 2000, la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut, avec l'accord des municipalités locales intéressées, assurer la fourniture d'un service régional de gestion des déchets domestiques destinés à l'élimination;



Ville de **PINCOURT**

Considérant que, pour la période de 2009 à 2013, suite à un appel d'offres, la MRC a reçu une seule soumission conforme, soit celle de la compagnie Service Matrec Inc., pour la fourniture d'un service régional de cueillette, de transport et d'élimination des déchets domestiques et demande l'accord des municipalités locales pour l'octroi de ce contrat;

Considérant qu'après examen des documents d'appel d'offres de la MRC, il y a lieu de ne pas participer au service régional de la MRC, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt ne participera pas à l'entente intermunicipale intervenue le 29 août 2000 entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et les municipalités locales pour la fourniture du service de gestion des déchets domestiques destinés à l'élimination pendant la période de 2009 à 2013.

2008-09-323 SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ –
INSTALLATION D'UN PONT SUR LA PISTE CYCLABLE DU
BOULEVARD CARDINAL-LÉGER FACE À L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler un montant de 2 000 \$ du surplus réservé affecté aux fins du projet « Thermographie des panneaux électriques ».

D'affecter ce 2 000 \$ au projet « Installation d'un pont sur la piste cyclable du boulevard Cardinal-Léger face à l'Omni-Centre », projet n° 08-012.

2008-09-324 SUJET: APPROBATION DU PROJET N° 1001466 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet numéro 1001466 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2008-09-325 SUJET: RÉITÉRATION DE L'AVIS DE NON RENOUVELLEMENT DE
L'ENTENTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET
DEMANDE DU RESPECT DES PROCÉDURES LÉGALES

Considérant les résolutions numéros 2007-03-089 et 2008-08-280 de la Ville de Pincourt;



Ville de **PINCOURT**

Considérant la demande de la Régie de l'eau de l'Île Perrot à la Ville de Pincourt, dans sa correspondance du 4 septembre 2008, d'abroger les deux résolutions de la Ville de Pincourt;

Considérant que le Conseil de la Régie de l'eau de l'Île Perrot ainsi que les municipalités constituantes sont demeurées muettes sur les deux précédentes résolutions de la Ville de Pincourt;

Considérant que l'entente intermunicipale, les lois la régissant et la Loi sur les Cités et Villes prévoient la dissolution de l'organisme dans de telles circonstances;

Considérant que la Ville de Pincourt a réitéré à maintes reprises son intention de renouveler cette entente;

Considérant qu'une dissolution aurait des impacts sérieux sur l'ensemble de la population des municipalités constituantes et qu'il serait malheureux que le mutisme des municipalités nous y conduise, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Régie de l'eau de l'Île Perrot et ses municipalités constituantes énoncent clairement leur position face à la demande de renouvellement de l'entente, tant à la Ville de Pincourt qu'aux diverses autorités compétentes et se conforment, dans le cas contraire, aux exigences de la loi et ce, incessamment.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, et à madame Johanne Dumont du ministère des Affaires municipales et des Régions.

2008-09-326

SUJET: ACCORD SUR LA PROPOSITION DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES – CONDUITE INTERMUNICIPALE DU BOULEVARD PINCOURT

Considérant les séances de conciliation tenues les 14 août et 3 septembre 2008 auxquelles participaient les représentants de la direction régionale de Montréal du MAMR et les maires des villes constituantes de la Régie de l'eau de l'Île Perrot;

Considérant la proposition mise de l'avant quant au remboursement des dépenses du boulevard Pincourt tel qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre produit par madame Johanne Dumont, directrice à la direction du développement régional et métropolitain du MAMR, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De signifier à la Régie de l'eau de l'Île Perrot l'accord de la Ville de Pincourt sur la proposition de remboursement des dépenses pour la conduite intermunicipale du boulevard Pincourt selon les montants figurant au procès-verbal de la séance de conciliation du 3 septembre 2008.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot et à la direction du développement régional et métropolitain du MAMR.

2008-09-327

SUJET: AUTORISATION POUR LA TENUE DES ACTIVITÉS DU CACSP
PINCOURT POUR L'ANNÉE 2008

Considérant les demandes additionnelles pour la tenue d'activités par le CACSP Pincourt;

Considérant l'intention de la Ville de Pincourt de modifier son règlement numéro 718 pour que les autorisations puissent être accordées par la direction générale et la Sûreté du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la tenue des futures activités du CACSP Pincourt pour l'année 2008, dans la mesure où l'activité et la date de la tenue de cette dernière aura été au préalable validée et autorisée par la direction générale de la Ville de Pincourt et l'officier responsable de l'activité à la Sûreté du Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Pierre Carrière, modérateur du CACSP Pincourt, et au Sergent Jean-Charles Fillion de la Sûreté du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 52 et s'est terminée à 20 h 03.



Ville de **PINCOURT**

2008-09-328

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 04, de lever la séance du 9 septembre 2008.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE